

[Traduction du STTP]

Fort St. John
The Energetic City

City of Fort St. John
10631-100th Street
Fort St. John, BC
Canada V1J 3Z5
(250) 787-8150 City Hall
(250) 787-8181 Facsimile

www.cityfsj.com

Le 3 mars 2014
Dossier n° 0220-20
Société canadienne des postes
Service à la clientèle
35, rue Hughes
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3A 2W2

Objet : Suppression de la livraison du courrier à domicile

Madame,
Monsieur,

Lors de son assemblée ordinaire tenue le 11 février dernier, le Conseil municipal de Fort St. John a reçu un représentant local du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) qui lui a présenté un exposé sur les préoccupations que soulève la décision de Postes Canada de supprimer la livraison du courrier à domicile.

Le Conseil estime que cette décision aura pour effet de transférer aux municipalités certains coûts et certaines responsabilités et obligations, notamment en ce qui concerne la propriété et les emprises municipales, les travaux d'infrastructure (revêtement et éclairage), les travaux d'entretien comme l'enlèvement de la neige, et la surveillance policière nécessaire pour prévenir le vandalisme et les graffitis.

Des préoccupations ont aussi été soulevées à propos des difficultés d'accessibilité que les boîtes postales communautaires risquent de poser aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite.

Enfin, le Conseil se dit très préoccupé par le fait qu'avant de prendre cette décision, Postes Canada n'a mené aucune consultation constructive auprès des gouvernements municipaux, des clients et des travailleurs et travailleuses des postes.

Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Lori Ackerman

Maire

c.c. : Bureau national du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale 738 du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes